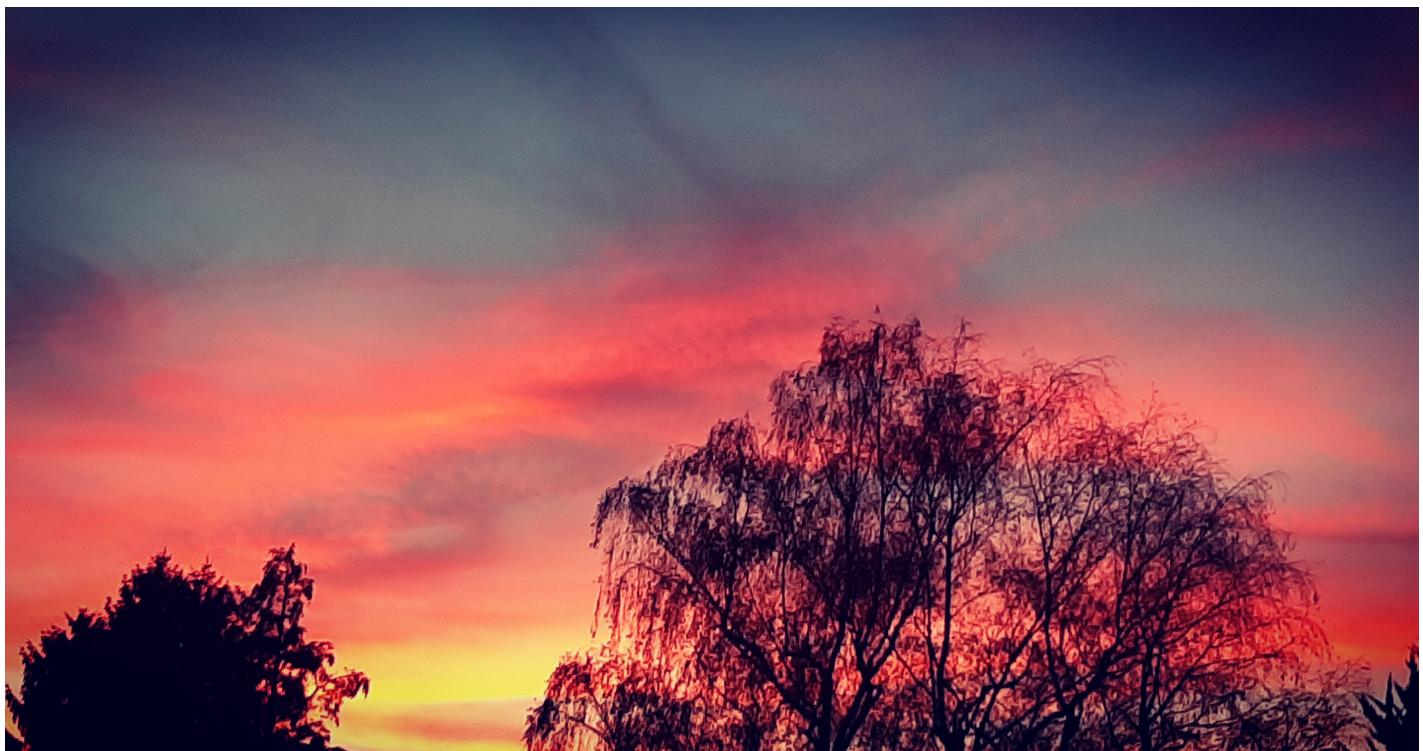


LE CHEVRYSIEN

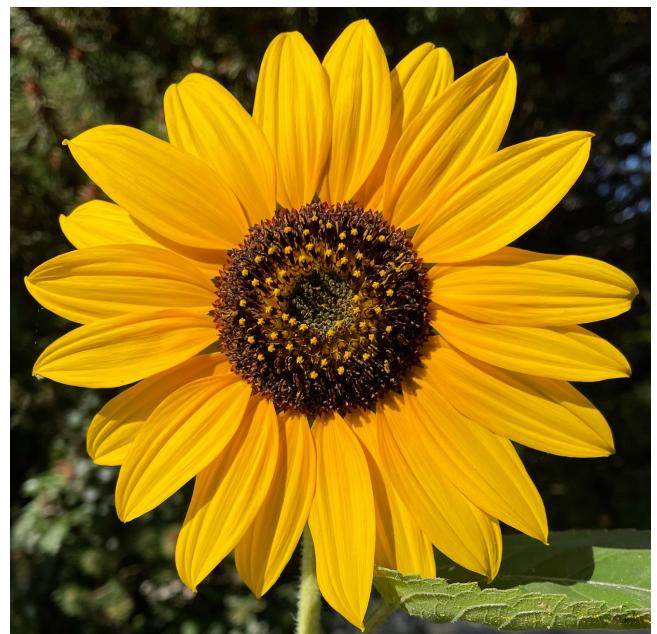
Bulletin mensuel communal | septembre 2021



Nature Chevrysienne - crédit photo - Maryse Girard - compte instagram _maryse_girard_



Crédit photo - canva



Crédit photo - service communication

L'EDITO DE MONSIEUR LE MAIRE



Bonjour à tous,

J'espère que vous avez pu prendre des congés cet été et passer de bons moments !

Alors que la rentrée approche, nous suivons évidemment de près l'évolution de la situation sanitaire, je soutiens et maintiens que la vaccination est une chance pour tous. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous rencontrez des difficultés à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner ou si vous avez besoin d'aide.

Dans cette période où nous avons plus que jamais besoin des uns et des autres, nous souhaitons plus que jamais mettre l'accent sur l'entraide et la solidarité. La ville de Chevry organise à présent quatre collectes annuelles, celle du mois de septembre vise à collecter du matériel scolaire à travers le Secours Populaire, vous retrouverez toutes les informations dans l'encart ci-contre. Comme l'indique le succès de la collecte du mois de juin, nous savons pouvoir compter sur votre générosité.



En effet, la collecte du mois de juin au profit de la Croix-Rouge a été un réel succès, ce sont 16 m³ de vêtements, de denrées alimentaires et de produits d'hygiène qui ont été récoltés et qui vont être redistribués.

Nous remercions tous les bénévoles et les donateurs !



**COLLECTE DE
FOURNITURES SCOLAIRES
AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE
dons à déposer à la Mairie de Chevry**



du 27 septembre
au 2 octobre 2021
tous les jours de 9h à 12h



www.ville-chevry.fr 04.50.41.02.35
[@mairie@ville-chevry.fr" href="https://www.facebook.com/Ville-de-Chevry-106159834613722/">https://www.facebook.com/Ville-de-Chevry-106159834613722/](mailto:mairie@ville-chevry.fr)

Étant donné la situation sanitaire, nous vous proposons cette année, en lieu et place de la foulée de Chevry, un challenge sportif organisé par les Virades de l'Espoir pour soutenir la lutte contre la mucoviscidose. Entre le 17 et le 26 septembre 2021, nous vous proposons de parcourir, en courant ou en marchant, deux, quatre ou dix kilomètres sur les tracés habituels de la foulée, et d'enregistrer votre temps sur le site des Virades. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur leur site internet : <https://defisportif.vaincrelamuco.org/virade-du-pays-de-gex/>, mais nous vous donnerons plus de détails dans les jours qui viennent par nos moyens de communication habituels.

Nous avions prévu de vous annoncer l'installation de nos associations chevrysien dans la Maison des Associations et de la Culture et profiter de l'inauguration du bâtiment pour nous retrouver autour d'un évènement festif. Malheureusement, les problèmes d'approvisionnement de matériaux liés à la pandémie ne nous permettent pas de le faire ce mois-ci. La page 7 de ce bulletin vous présente cependant les associations qui reprendront leurs activités dans les différentes salles communales, dans l'attente d'un espace d'accueil idéal pour la pratique associative, le développement de la culture et la mise en place de nouvelles activités à Chevry.

Les travaux d agrandissement de l'école Françoise Dolto, de l'espace sanitaire et de la création d'un portillon touchent à leur fin. Ces travaux sont une première étape dans l'évolution de l'école, nécessaire pour répondre à l'augmentation de notre population.

Je vous souhaite une excellente rentrée, notamment aux enfants de nos deux écoles primaires ainsi qu'à nos collégiens et lycéens, étudiants Chevrysien. Vous retrouverez dans ce bulletin un article sur « la municipalité expliquée aux enfants » qui leur est spécialement adressé.

A très bientôt,
Votre maire, David Munier

Chevry, c'est aussi deux cent hectares de forêts !

La Commune de Chevry possède près de deux cent hectares de forêts. La plus grande partie se situe au dessus du village et remonte sur la commune de Crozet jusqu'en haut du Jura. Quelques parcelles se trouvent sur le village près du Journans dans les marais de Veraz (forêt entre Chevry et Segny), à la Table Ronde ainsi qu'autour du chemin de Bas Mollet. Chaque année, l'ONF (Office National des Forêts) fait une série de recommandations d'interventions pour l'entretien des forêts. La répartition des travaux se fait entre les employés municipaux et les agents de l'ONF selon leur technicité et leur accessibilité. Depuis une dizaine d'année un champignon nuisible attaque de nombreux frênes qui peuplent en partie nos forêts. Ce parasite laisse peu de chance aux arbres, et de nombreux frênes sont condamnés. Face à ce fléau, il faut entretenir les bois en abattant les arbres malades et laisser la nature reprendre le dessus. Mais il est aussi possible de travailler au reboisement de la forêt.

La Mairie de Chevry travaille actuellement avec l'ONF sur un projet de reboisement des parcelles situées au bord du chemin de Bas Mollet. Elles sont situées à deux pas du City Stade et très accessibles aux habitants, c'est pour cela que les élus en charge de ce dossier souhaitent développer cette initiative en y associant autant que possible les habitants.

Lorsque le projet aura été validé par le Conseil Municipal, il sera présenté plus en détail aux Chevrysien. Il prévoit notamment des interventions de l'ONF dans les écoles, et pourquoi pas une journée de plantation avec les habitants. Dans un premier temps, il est nécessaire commencer à nettoyer les parcelles et abattre les frênes condamnés. Les travaux auront lieu à partir de cet automne. Ils pourront être confiés à une entreprise extérieure, mais les personnes qui le souhaitent pourront bénéficier d'un droit d'affouage et venir couper leur bois. Pour cela, il est nécessaire de se manifester en Mairie, au plus tard le 8 octobre, en précisant la quantité de bois désirée. A vos tronçonneuses !

La commission environnement



LA MUNICIPALITÉ EXPLIQUÉE AUX ENFANTS

- Les élections municipales
- Le rôle du Maire
- Le rôle du Conseil Municipal



Nous expliquons tout aux plus jeunes
sous forme d'un petit livret détachable.



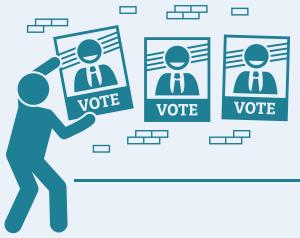


Avant de vous expliquer le rôle du Maire et de son Conseil Municipal,
nous vous proposons de répondre à question :

COMMENT DEVIENT-ON MAIRE ?

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE



Avant les élections, les candidats forment une liste de plusieurs personnes. Ils font une campagne électorale : ils expliquent leurs projets aux citoyens pour les convaincre de voter pour eux. Leurs affiches sont collées sur des panneaux électoraux.

ÉLECTION DES CONSEILLERS EN UN OU DEUX TOURS



Les citoyens élisent les conseillers municipaux pour six ans au suffrage universel direct. Ils votent pour une liste de conseillers municipaux. Leur nombre varie selon le nombre d'habitants de la ville, mais il est toujours impair.

Si une liste obtient au premier tour au moins la majorité des voix des électeurs, elle prend la moitié des places au conseil municipal. Les sièges (places) qui restent sont répartis proportionnellement entre les listes qui ont obtenu plus de 5% des voix.

Sinon il y a un second tour. Dans ce cas, seules les listes ayant obtenu plus de 10% des voix restent.

L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS



Après les élections municipales, les conseillers élus se réunissent. Ils votent à leur tour pour désigner le maire et ses adjoints, qui ont chacun une délégation (éducation, environnement, affaires courantes...). Très souvent, le maire est celui qui était le candidat en tête de la liste présentée aux élections.

Ensuite, les conseillers municipaux, les adjoints et le maire travaillent ensemble pour organiser la vie de la commune soutenus par les employés communaux. Les projets sont discutés et votés lors des conseils municipaux auxquels les habitants peuvent assister.



Pour retrouver la composition, les prénoms, noms et fonctions de vos élus - rendez-vous sur le site de la commune : <https://www.ville-chevry.fr/equipe-municipale>



QUE FAIT UN MAIRE DANS SA MAIRIE ?



Le maire dirige la commune avec les conseillers municipaux.

Il y a 35 416 communes en France. La commune, c'est le plus petit territoire, la plus petite partie du découpage de notre pays.

Commune → département → région → pays.

Le maire représente également l'État (le pays) dirigé par le président. C'est pour cela qu'il y a la photo du président et la statue de Marianne (qui représente la République Française) dans les mairies. Il y a aussi le drapeau bleu, blanc, rouge sur le bâtiment.



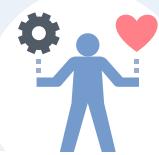
Des lois

Le maire fait appliquer dans sa commune les lois du pays. Il a aussi la possibilité d'en appliquer d'autres qui s'appellent les "arrêtés municipaux".



Connaître les habitants

Le maire est chargé du recensement. Il célèbre les mariages. C'est aussi à la mairie qu'il faut annoncer une naissance ou un décès. Cela s'appelle l'état civil.



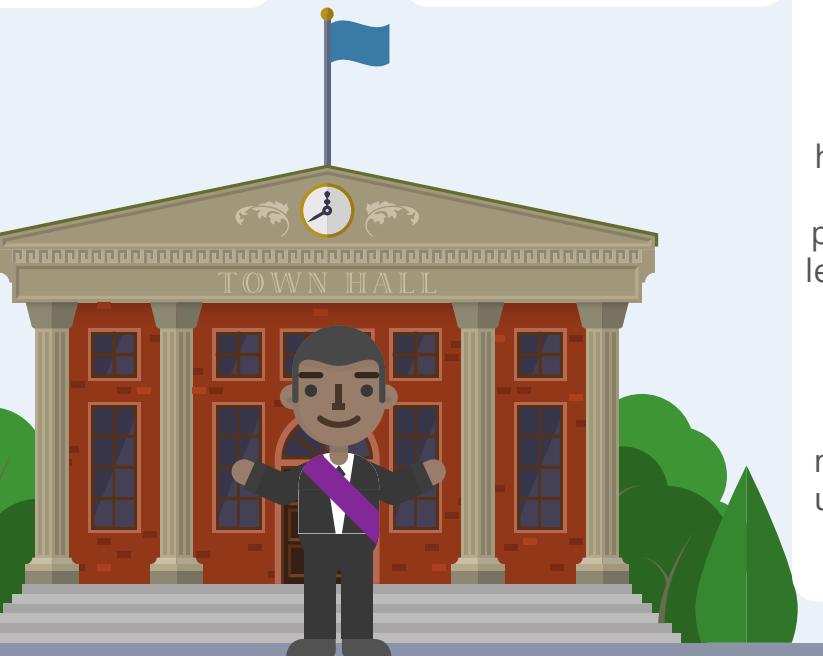
La sécurité des habitants

Le maire assure la sécurité des habitants. Il fixe les précautions à prendre pour éviter les accidents dans la rue ou dans les installations de la commune. Il peut interdire une manifestation dans une rue. Il organise les secours en cas de catastrophe.



De l'argent

Les habitants de la commune paient des impôts. L'argent sert à payer les écoles, les cantines, les services aux personnes... C'est le maire qui décide des dépenses de sa commune.



Des agents

Le maire est le chef des personnes qui travaillent pour la commune : les agents communaux qui s'occupent de la voirie, des espaces verts, des services administratifs de la mairie...

L'organisation de la commune



Le maire donne ou non des permis de construire. Il s'occupe des terrains de la commune. Il peut acheter des bâtiments, en vendre, les faire réparer... Il prend des décisions sur la circulation ou le stationnement des véhicules.



Le rôle du conseil municipal est de voter les décisions pour la commune (budget, montant des impôts, travaux à prévoir dans la commune...). Notre commune compte dix-neuf conseillers municipaux. Ses délibérations sont affichées à la mairie et disponible sur notre site : <https://www.ville-chevry.fr/conseils-municipaux>

1 - UN PROJET

Le conseil municipal étudie des projets pour la commune (exemple : une halle marchande).

Cela peut être une proposition du maire, d'une commission ou d'un conseiller (faire une embauche, une demande de subvention d'une association, l'entretien ou la création d'un nouveau lieu...).



- Le nombre de conseillers dépend de la taille de la commune, plus la commune est grande, plus il y a de conseillers.

- Le conseil municipal se réunit au minimum tous les trois mois, les habitants peuvent y assister (sauf en cas de restriction sanitaire).

- Une fois par année le maire propose de voter le budget communal. Ce document définit les recettes (l'argent encaissé par la commune) et ses dépenses. Les conseillers débattent et votent des choix à faire pour la commune qui sera le plus profitable pour les habitants de la commune.

- Les adjoints, élus par le conseil municipal, peuvent remplacer le maire quand il est absent.

- Dans certaines villes il existe un Conseil municipal des jeunes, ce sont vous enfants, adolescents, jeunes adultes qui créés par des délibérations qui pourront être adoptées en conseils municipaux. Ce conseil a un rôle consultatif et permet de donner la parole aux jeunes. La commune de Chevry souhaite mettre en place un CMJ - vous en serez bientôt informés.



2 - L'ÉTUDE DU PROJET

Le projet n'intéresse pas le conseil municipal : le projet est rejeté.

ou

Le projet l'intéresse : des conseillers sont chargés de l'étudier et d'aller plus loin dans la possibilité de mettre en œuvre le projet.

- > Est-ce que ce projet est réellement réalisable ?
- > Où installer cette halle ?
- > Quel va être son coût ?

3 - LE PROJET INTÉRESSE

Le dossier de la halle marchande est présenté au conseil municipal.



Les conseillers votent pour ou contre.

Pour que cette halle marchande soit créée **il faut que le projet obtienne la majorité**.



4 - LA DÉCISION DU CONSEIL

Chaque décision prise par le conseil municipal s'appelle une **délibération**.

Elle est ensuite affichée à la mairie ou disponible sur notre site :

<https://www.ville-chevry.fr/conseils-municipaux>





Notre association sportive existe depuis 38 ans et offre à ses adhérents des cours collectifs divers et variés pour tous les âges sur les communes de Chevry et de Crozet.
Les inscriptions sont déjà ouvertes pour certains cours.
Rentrée lundi 6 septembre 2021
A noter que nous recherchons un animateur pour des cours le mercredi soir (voir offre sur notre site).
Inscriptions et informations sur notre site web : www.chevrycrozett tonic.com



AMICALE DES GRANDS DE CHEVRY

Le bureau prévoit les retrouvailles le 15 septembre à 12h00 avec un repas offert au Bois Joly : le QR Covid ou le pass covid sont obligatoires pour accéder au restaurant.

Un dépliant sera mis dans les boîtes aux lettres des membres du club. Les personnes hors club intéressées peuvent s'inscrire auprès d'André Emery.

Tél : 06 99 91 32 58, prix du repas tout compris : 37,50€.

Notre assemblée générale aura lieu le mercredi 22 septembre à 14h00 à la salle des fêtes ; les personnes de plus 60 ans intéressées par notre Amicale seront les bienvenues.

De nouvelles activités seront proposées : marche, travaux manuels etc. la liste n'est pas exhaustive, toutes idées nouvelles recueillant l'approbation du groupe seront étudiées.

En espérant un relâchement de la pandémie, nous souhaitons vous voir nombreux ce 22 septembre 2021.

Les Coprésidents : André Emery, Michel Jacquemier

« Soyez à vous-même votre propre refuge. Soyez à vous-même votre propre lumière » Bouddha

Au sein de YOGIS, Sabine Sourny Massonet propose des cours hebdomadaires de yoga à Chevry: mardi & jeudi / 19h30 - 20h45 (hors vacances scolaires)

SUR RENDEZ-VOUS :

* Cours individuel de yoga thérapie

En tant que médecine alternative et complémentaire, la yoga thérapie permet de retrouver un équilibre physique et mental dans une prise en charge globale de l'individu.

* Cours individuel de yoga pré-natal

Ce cours donne à la femme enceinte des outils concrets pour être à l'écoute d'elle-même et de son bébé afin de vivre une grossesse épanouie et de se préparer à l'accouchement.

Une séance avec le futur papa est proposée pour lui permettre de trouver les bons gestes et d'accompagner au mieux la future maman.

* Cours individuel de post-natal

L'occasion pour la jeune maman de se réapproprier son corps à travers un travail en conscience.

L'accent est mis sur le grainage de la sangle abdominale et la tonification du plancher pelvien, les étirements pour lever les tensions et le renforcement du corps dans sa globalité.

« Après un parcours de danseuse, je me suis intéressée au yoga.

J'ai alors découvert la richesse de cette pratique qui allie le travail postural et le souffle, le son, la visualisation, la relaxation et la méditation.

Mon enseignement s'inspire des mes formations et de mon expérience d'enseignante au sein de cours collectifs et individuels dans différents milieux (centre de yoga, entreprise...).
Sabine Sourny Massonet

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

06 80 74 76 43 - sabinesourny@gmail.com yogis.pro

ASSOCIATION FAMILLES RURALES ENFANCE ET JEUNESSE

l'AFREJ propose différentes activités pour petits et grands :

- soirée jeux pour enfants, ados et adultes - tous les mercredis de 16h30 à 21h,

- danse show - mixte : découverte des techniques de danse moderne, participation à des flash mob, mini-clips, amusement garanti !

=> Pour les enfants nés entre 2011 et 2015, les jeudis de 17h30 à 18h30,

=> Pour les ados nés entre 2007 et 2010, les jeudis de 18h45 à 19h45,

- body-rock - mixte : sport complet, cardio, fitness en musique les jeudis de 20h00 à 21h00 animé par Christophe Martinet.

Question ou inscription : Amélie Ravaux
06 74 81 21 54
afrej.coordination@gmail.com

<https://afrejcoordination.wixsite.com/monsite>



Apprendre l'anglais tout en s'amusant avec les Mini-Schools !

Les Mini-Schools, association créée en 1970, ont pour but d'initier les enfants à l'anglais par petits groupes dès l'âge de 3 ans.

Les méthodes interactives utilisées, créées par les équipes pédagogiques Mini-Schools, s'appuient sur le jeu.

Trois méthodes sont proposées pour les enfants de la maternelle (Tick-Tock, Sweet Circus, Teddy Bear) et quatre pour les élèves du primaire et collège (Ken, Jimmy, John et Daisy).

Ces méthodes suivent une progression adaptée à l'âge et au développement de l'enfant.

En milieu d'année, les Mini-Schools organisent une journée « portes ouvertes » afin de permettre aux parents de découvrir la structure d'un cours et d'observer leur(s) enfant(s) au sein du groupe.

En fin d'année, une fête est organisée. Une belle occasion, pour les enfants, de présenter un spectacle et de recevoir leur diplôme.

Dans le Pays de Gex, des groupes Mini-Schools existent à Chevry, Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns, Divonne et Versonnex.

A Chevry, les cours auront lieu le mardi :

* 17h00 à 18h00 - SweetCircus - 3 à 5 ans

* 18h00 à 19h00 - Jimmy - 6 à 7 ans



Renseignement & inscription : chevry.mini.schools@gmail.com
www.mini-schools.com

Le Quart d'Heure Gessien n'échappe pas à la rigueur qu'impose la situation actuelle.

Cela ne nous empêche pas de garder le moral ni l'enthousiasme que nous avons toujours partagé avec notre public.

Nous travaillons et nous serons prêts pour vous présenter un nouveau spectacle dès que la situation le permettra .

Prenez soin de vous,
Amicalement QHG



Bonjour à toutes et à tous ,

Nous profitons de nos rares lignes d'expressions pour souhaiter une bonne rentrée à tous .

Nous espérons que la nouvelle classe sera opérationnelle pour les élèves de l'école DOLTO.

Nous avons déjà reçu vos messages sur vos sujets de chevry.

Nous les aborderons au prochains conseils municipal.

Vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook « chevry autrement »

* Afin de respecter la libre expression de la liste minoritaire, les écrits transmis sont intégrés au bulletin communal sans modification.

VIVRE À CHEVRY

Mairie
230, route de Prost
01170 Chevry
Tél : 04 50 41 02 35
mairie@ville-chevry.fr
www.ville-chevry.fr

Accueil mairie
Lundi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00



ETAT CIVIL

NAISSANCES

SABARA Yassine né le 3 mai 2021
MORNAND THIRY Lou née le 13 juillet 2021

MARIAGES

SCHWARTZ Ludovic / MOULIN Nathalie le 5 juin 2021
VONAU Anthony / SAVOLDELLI Laura le 26 juin 2021

DÉCÈS

ESTIER Louis décédé le 26 juin 2021

REGISTRE DES ADMINISTRÉS



Une remarque ? une doléance ? une suggestion ? un registre des administrés est maintenant à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Et si vous préférez la voie numérique à l'écrit papier, vous pouvez bien entendu toujours utiliser notre formulaire en ligne <https://www.ville-chevry.fr/contact>

DÉJECTIONS CANINES

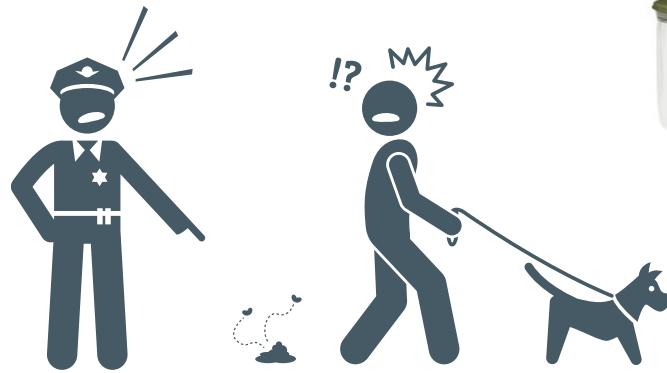
je ramasse

Les déjections canines non ramassées entraînent dégradation du cadre de vie, souillure des espaces publics, prolifération des microbes, risque de chute, coût important du nettoyage des zones souillées...
Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux (à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons).

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Cinq bornes d'hygiène canine ont été installées sur la commune par les Services Techniques

chemin cantine, chemin des Crêts, City Stade, chemin des Hutins, chemin de Mollet



CHEVRY - SERVICE COMMUNICATION - JUILLET 2021 - COM-2021-021

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE DU 15/06/2021 AU 15/08/2021

Permis de construire n°	Déposé le	Adresse	Nature du permis	Accordé le
PC 001 103 13 B 0016M02	10/06/2021	223, rue la Pièce	Modification et création d'ouvertures	Accordé avec prescriptions 21/06/2021
PC 001 103 21 B 0008	13/04/2021	200, chemin des Golettes	Détachement de la maison mitoyenne avec agrandissement	Accordé avec prescriptions 21/06/2021
PC 001 103 21 B 0007 & AT 001 103 21 B 0002	23/03/2021	253, rue Saint Maurice	Agrandissement de l'école F Dolto de 86 m ²	Accordé avec prescriptions 01/07/2021

Déclaration préalable	Déposé le	Adresse	Nature de la déclaration	Accordé le
DP 00110321B0043	01/06/2021	310, route de la Pralay	Division parcellaire en 2 lots à bâtir et un surplus bâti	Accordé avec prescriptions 22/06/2021
DP 00110321B0046	17/06/2021	296, rue la Pièce	Piscine de 18 m ²	Accordé avec prescriptions 01/07/2021
DP 00110321B0047	21/06/2021	71, route du Pont de l'Allondon Naz Dessous	Modification des ouvertures du toit et de la porte d'entrée, suppression d'une partie de la palissade	Accordé 01/07/2021

NUMÉROS UTILES

Service de soins infirmiers à domicile 04 50 41 47 12
A.D.A.P.A 04 50 45 51 70
Allo CAF 08 20 25 01 70
Relais petite enfance Pays de Gex 04 50 41 04 11
Centre de vaccination du PDG 04 85 29 21 09
Urgences médicales 15
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Violences femmes info 39 19
Gratuit et anonyme
Protection des enfants en danger 119
Gratuit, 24h/24 - 7j/7

VITE MA DOSE DE VACCIN
ViteMaDose est un outil qui vous permet, si vous êtes éligibles à la vaccination contre la Covid-19, de trouver rapidement et facilement un rendez-vous chez un professionnel de santé ou un centre dans le département.

Ces données sont mises à jour quotidiennement à partir des données des plateformes scannées par ViteMaDose et du fichier officiel du gouvernement (Doctolib, Maiia, Ordoclic...).
<https://vitemadose.covidtracker.fr/>